

*République Française  
Département : MEUSE  
Arrondissement : Bar-le-Duc  
CHANTERAINE*

## **Procès verbal**

Le lundi 23 juin 2025 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 13 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de MICHEL LAGABE.

Secrétaire de la séance : MATHILDE GARDIEN

**Présents :** MICHEL LAGABE, VINCENT BOUCHON, VERONIQUE FOLLIARD, SIMONE LABAINVILLE, LUDOVIC MUEL, FLORIANE SCHILLINGER, EMMANUEL PRESSON, MATHILDE GARDIEN, SEGOLENE HECHT

**Absents et excusés :** AMANDINE PROTIN, DANIEL THIRIOT

### **Ordre du jour :**

- Présentation de l'avancement du projet éolien de la société Volkswind
- Avis du conseil sur le projet Volkswind
- Informations et questions diverses

Ouverture de la séance à 19h37

### **Présentation du projet de la société Volkswind : " La vallée aux Pierres"**

Mme Calendreau, M. Aubourg et Mme Le Gall ont présenté le projet, les études disponibles, la communication auprès des habitants qui a été faite récemment et quelques photomontages(3 sur 38) .

Ils ont exposé également la problématique du raccordement, soit au poste de Ligny en Barrois soit au nouveau poste qui doit être créé à Saint Aubin. C'est Enedis qui choisira en temps voulu.

Pour terminer, ils ont présenté les retombées financières du projet pour la commune ( IFER) et les mesures d'accompagnement possibles ( Patrimoine, biodiversité, transition énergétique, ... ). Elles seraient à hauteur de 10 000€ par éolienne.

Prochainement le conseil municipal recevra le Résumé Non Technique(RNT). Il aura 1 mois à la date de réception pour le lire et faire des observations.

Mercredi 25 juin à 19h se tiendra à Menaucourt le comité de projet auquel les maires et 1er adjoints des communes dans un rayon de 6km du projet sont invités.

Après diverses questions et remarques sur le projet, les membres de la société Volkswind ont quitté la salle afin de poursuivre le conseil municipal.

## **Avis sur le projet éolien présenté par Volkswind (N° DE\_2025\_026)**

Suite à la présentation de 3 photomontages, ( d'autres sont disponibles mais non montrés) , malgré la distance de 600m, vu qu'il n'y a aucune négociation possible sur le déplacement des éoliennes ( le projet est quasiment prêt à être déposé en préfecture ) le conseil a décidé de se prononcer contre le projet.

Les éoliennes disposées sur le lieu dit "La croix" sont trop visibles depuis les villages de Morlaincourt et Oëy. Ces éoliennes E1 et E2 vont induire des nuisances sonores et visuelles inacceptables pour les habitants.

C'est pourquoi le conseil se prononce contre ce projet avec 6 voix contre et 3 abstentions ( M. Lagabe, M. Bouchon, Mme Labainville).

### **Informations et questions diverses:**

Monuments dans les cimetières: Comme cela a été voté dernièrement, les tombes ayant fait l'objet de procédures de reprise dans les cimetières d'Oëy et Morlaincourt vont être nettoyées, il existe également des monuments dans le cimetière de Chennevières. Suite à une demande, Monsieur le Maire propose au conseil que ces monuments puissent être réutilisés dans nos cimetières par des personnes désireuses de les reprendre. Le conseil accepte qu'ils soient céder gratuitement à condition qu'ils soient réutilisés dans nos cimetières et en interdit le commerce.

A l'occasion de ce nettoyage, le monument de la tombe du Mort pour la France à Oëy sera retiré car il est fort dégradé. Une bordure propre sera mise en place pour délimiter la tombe.

### **Plan d'aménagement de la forêt**

L'ONF a terminé le nouveau plan d'aménagement. Il sera présenté au conseil municipal en septembre.

### **Réseau assainissement rue d'Oëy**

Monsieur le Maire lit la réponse de M. Gérald Michel, Vice président à la CA en charge de l'eau et l'assainissement. Pour résumer, peu de solutions sont envisageables au niveau du règlement de la CA. Une solution serait que la commune prenne à sa charge la pose du tuyau. Elle en serait propriétaire et devrait en assurer la gestion. Cela pose le problème de créer un précédent. A réfléchir.

Défense incendie à Oëy : La CA ne veut pas fournir un débit d'eau supérieur pour remplir la citerne incendie en cas de besoin et nous conseille de revoir avec le SDIS la gestion du risque incendie. A suivre.

Fermeture de la séance à 21h55